



le 22/2/2019

Conseil municipal du jeudi 21 février 2019,

Compte – rendu

DOSSIERS	DECISION
<p>AFFAIRES GENERALES</p> <p>Rapporteur : Isabelle LE GALL</p> <p>SIRSG (Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges sur Loire)</p> <p>-passage en 2019 de la tarification « petite enfance » du coût horaire au forfait,</p> <p>-validation du montant de l'avance de la contribution au fonds de compensation des charges territoriales pour l'année 2019 soit 2/3 de la base des chiffres de 2018 soit 54 884 €</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Rapporteur : Annie-Claude BESSON</p> <p>Avancement de grades – taux de promotion</p> <p>Taux de promotion d'avancements de grade des agents de la Collectivité fixé par le Conseil Municipal : 100% sous réserve de l'avis du comité technique, dans la mesure où les délibérations au taux de 100% de chaque commune existaient déjà antérieurement</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>FINANCES COMMUNALES</p> <p>Rapporteur : Annie-Claude BESSON</p> <p>Régie de recettes – autorisation nomination régisseurs et montant indemnité</p> <p>Création de régie de recettes pour encaissement locations de salles, et nomination d'un régisseur titulaire : M. Moreau et de 2 régisseurs mandataires : Mmes Jémin et Gazon</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>FINANCES COMMUNALES</p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p> <p>Dépôt dossiers de demandes de subvention</p> <p>-travaux du « Plateau – rue du Moulin – RD 105 » sur le site de St Léger des Bois,</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>au titre des « Amendes de Police » via A.L.M. et auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR (Dotation Equipements Territoires Ruraux), montant estimé de 27 019,34 €HT+ études</p> <p>- travaux de « construction de halle multi activités route de Savennières » sur le site de St Jean de Linières, auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR équipements sportifs (Dotation Equipements Territoires Ruraux) , montant estimé de 67 893.80 €HT</p> <p>- des travaux de « accessibilité espaces publics quartier de la Roche » sur le site de St Jean de Linières, il est proposé de déposer 2 dossiers de demandes de subvention, au titre des « Amendes de Police » via A.L.M. et auprès de la Préfecture, dans le cadre de la DETR travaux d'accessibilité au niveau de la voirie, des espaces publics recevant du public (Dotation Equipements Territoires Ruraux). montant estimé de 337 600.00 €HT.</p> <p>-développement du numérique : au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : accord de principe</p>	
<p>VOIRIE - BATIMENTS</p> <p>Rapporteur : Cyril BADEAU</p> <p>TRAVAUX AGRANDISSEMENT PERISCOLAIRE ST LEGER DES BOIS</p> <p>-Lot n°3 – <u>Entreprise DIONNEAU – couverture ardoises – zinguerie - étanchéité</u> Avenant n°1 pour passage de conduites VMC en couverture pour un montant de 898,65 € HT ;</p> <p>-Lot n°12 – <u>Entreprise ANJOU CLIM SERVICES – chauffage ventilation plomberie</u> avenant n°1 concernant des modifications de travaux en plus et en moins sans répercussion financière.</p>	<p>adopté à l'unanimité</p>
<p>APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 31 JANVIER 2019</p>	<p>Adopté à la majorité Contre : 2- Abstentions : 5</p>

Le Maire,

Franck POQUIN

